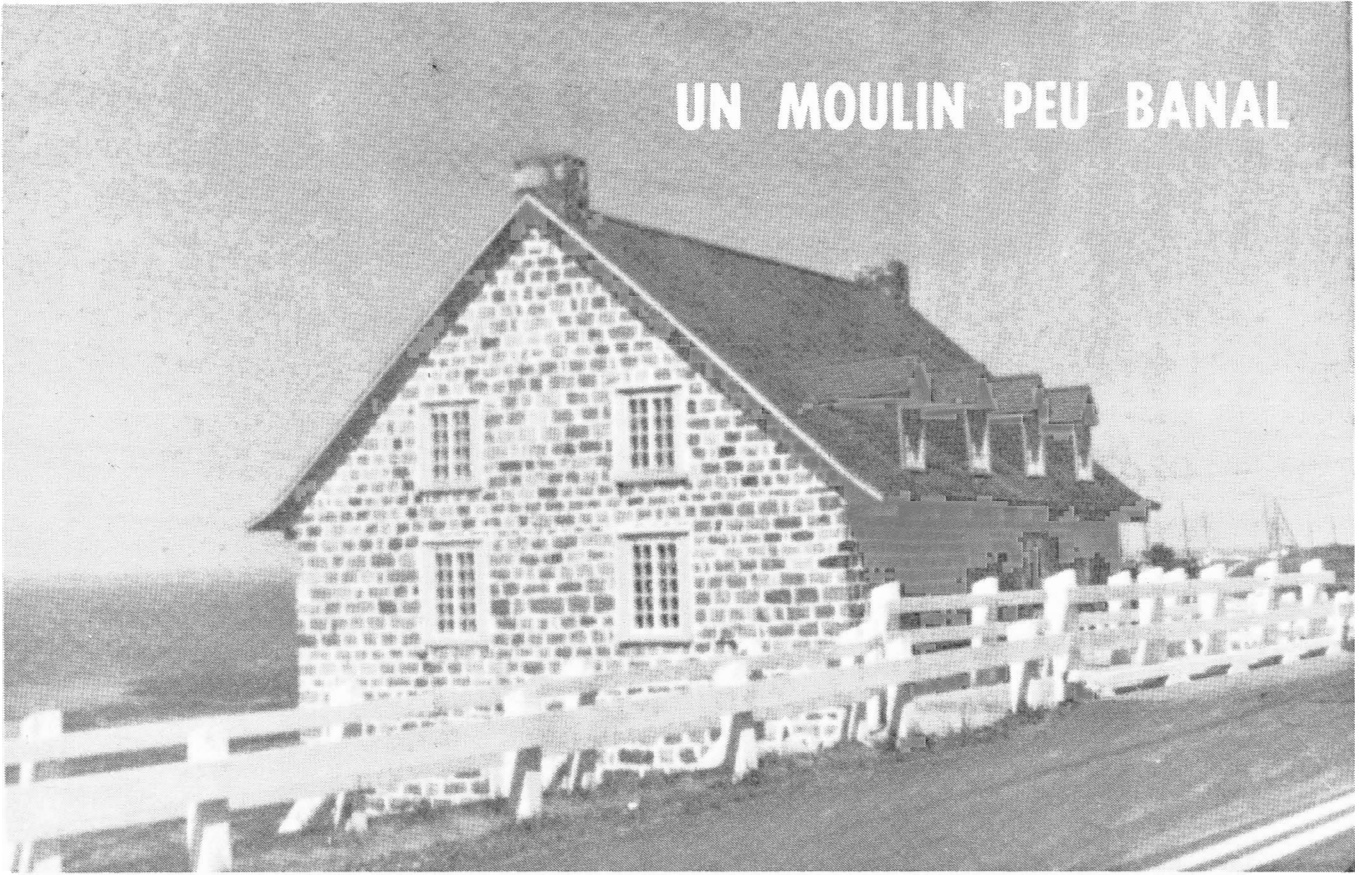


UN MOULIN PEU BANAL



Parmi les nombreux attraits de Ste-Luce-sur-Mer, on retrouve un vieux moulin à farine qui a survécu à l'usure du temps grâce à sa solide construction ainsi qu'à sa restauration par le gouvernement. Aujourd'hui, il loge un comptoir d'information touristique.

A un endroit où la nature a laissé une empreinte de douceur et d'harmonie, le moulin de pierre, situé sur le bord du majestueux Saint-Laurent à l'embouchure du ruisseau La Loutre, s'élève tel un monument qui nous rappelle notre fier passé.

A] Le ruisseau La Loutre

Le ruisseau La Loutre est de tous les ruisseaux de Ste-Luce, le plus important autant par son volume d'eau que par la longueur de son cours. Situé à un demi-mille à l'est de L'Anse au Lard, il retiendra l'attention des premiers colons à cause de la nature de son réseau hydrographique et aussi à cause des possibilités d'édifier à son embouchure de solides constructions pour les besoins de la population.

En effet, pendant longtemps le ruisseau a fait tourner le moulin

banal, un moulin à scie, de même qu'un moulin à carder et à presser l'étoffe. En outre, il a fait tourner un autre moulin à farine au 3e rang Ouest de Ste-Luce. (1) A l'exception de l'ancien moulin banal, la totalité de ces constructions sont aujourd'hui disparues.

Son réseau comprend trois branches: une première d'une longueur de huit milles, ayant une première source au 4e rang de St-Anaclet, sur la terre d'Alfred Gagné, à environ un mille des limites de la paroisse de Ste-Luce; une deuxième au lac-à-Cyprienne, qui se trouve sur la première terre de Saint-Anaclet, et voisine de la terre d'Isidore St-Laurent à Sainte-Luce. La troisième branche est au pied du plateau du 3e rang de l'Est. (2)

B] LE MOULIN : SON HISTOIRE

1) Ses propriétaires

Au début du siècle dernier, Ste-Luce faisait partie de la seigneurie Lepage-Thibierge accordée le 4 novembre 1696 à l'oncle de René Lepage, Louis Le-

page et au gendre de ce dernier, Gabriel Thibierge. Ce territoire était situé entre la seigneurie Lessard (à la Pointe-au-Père) et le fief Pachot. (3) Pourtant ni l'un ni l'autre ne vint habiter la seigneurie. Jusque vers 1790, leur fief resta inhabité. (4)

A cette date la "Notice historique" de Miller nous apprend qu'il n'y avait que quatre colons dans la seigneurie de Ste-Luce. L'un de ceux-ci, Louis Desrosiers, érigea le premier moulin à farine à l'Anse au Lard. C'était une petite construction d'une vingtaine de pieds carrés; mécanisme et meunerie étaient l'oeuvre de la famille Desrosiers. Le premier moulin, comme d'ailleurs le premier moulin du cours d'eau La Loutre, moulait le blé en son "gras", laissant à la ménagère le soin de séparer au moyen d'un sas, la fleur du son et du gruau. (5)

Nous savons aussi qu'en 1810, d'après un acte notarié, la majeure partie de la seigneurie appartenait à Marie-Joseph Proulx, veuve de William Ross, en son vivant "officier du roi et pilote". On ignore à quelle date William Ross fit l'acquisition de son domaine. Madame Ross vendit sa part de seigneurie à **Madame Joseph Drapeau**, à une date que nous ignorons. Mais la transaction ne peut avoir eu lieu avant 1810, car c'est cette année-là que mourut Joseph Drapeau. (6) On peut donc en déduire que le premier moulin du cours d'eau La Loutre construit vers 1803-1804 appartenait à la famille Ross.

A la mort de Joseph Drapeau, l'héritage seigneurial passa pour moitié entre son épouse, dame Marie-Geneviève Noël et à ses filles, Luce-Gertrude, Marie, Marguerite-Adélaïde, Angélique-Flavie, Louise-Angèle et enfin Marguerite. Madamé Luce-Gertrude, qui donna son nom à la paroisse, administra pendant longtemps les seigneuries familiales au nom de ces cinq soeurs. (7)

Après l'abolition de la tenure seigneuriale en 1854, les "rentes constituées" ont été perçues par la succession Drapeau, puis par la succession Ulric-Joseph-Tessier. Par la même occasion, quatre meuniers se sont portés acquéreurs du moulin à farine. Il s'agit de Pierre Tremblay, Joseph Lebel, Louis Fortin et Emile Perreault, le dernier meunier à l'occuper. Enfin, en 1925, lors du redressement du Chemin Royal, le gouvernement du Québec en fit l'acquisition. (8)

2) La construction du présent moulin

Un des premiers devoirs du seigneur envers ses censitaires était de **construire et d'entretenir** un moulin à blé pour les besoins de ses gens. Ainsi, comme nous l'avons souligné antérieurement, le premier moulin à farine du cours d'eau La Loutre a dû être

construit vers 1803-1804 par la famille William Ross alors propriétaire du domaine Lepage-Thibierge. Un peu plus tard, ce fut Dame Joseph Drapeau qui se porta acquéreur de la seigneurie. (9)

Mais en 1848, le moulin de bois était tombé dans un tel état de délabrement que le meunier craignait de le voir s'écrouler dès qu'il commençait à le faire tourner. En effet, le plan d'un moulin ne peut être fait à la légère ou d'une manière arbitraire. Les meules dont la puissance est engendrée par la force de l'eau nécessitent des constructions de qualité irréprochable. De plus, les moulins exigent un soin continu pour faire face à l'usure et à l'introduction de nouvelles techniques. (10)

Cet état de délabrement s'explique, en premier lieu, par un laisser-aller des héritiers de Joseph Drapeau, au lendemain de sa mort en 1810. En effet, pour assurer le bon fonctionnement d'une seigneurie, il faut la surveillance minutieuse et coercitive de l'Etat: or, cette surveillance disparaît en 1763, ce qui entraînera, à la fin du 18e et jusqu'au milieu du 19e siècle, des abus et une certaine négligence dans les seigneuries. En fait, ce système devenu désuet au 19e siècle, se perpétuera, parallèlement aux townships anglais, grâce aux efforts constants des professions libérales et à l'aveuglement du paysan. (11) En dernier lieu, soulignons qu'en plus des abus qu'il engendrait, le régime seigneurial n'était pas fait pour un monde industriel. C'est une des plus importantes causes qui amènera l'abolition des seigneuries, entravées à l'industrialisation au Québec. (12)

Pourtant dans des régions aussi éloignées que le Bas-du-Fleuve, l'agriculteur est loin des grands centres urbains et doit encore compter sur lui-même. Ainsi, un jour de juillet 1848, plusieurs habitants de Ste-Luce s'assemblèrent chez Monsieur André-Elzéar Gauvreau et, par devant notaire, signifièrent au seigneur une vigoureuse mise en demeure d'avoir à rebâtir son moulin sans quoi ils le feraient eux-mêmes. Voici des extraits du document rédigé par les notaires J.B. Pelletier et Pierre Gauvreau:

"Aujourd'hui le 25e jour du mois de juillet 1848, à la réquisition de MM. André-Elzéar Gauvreau, Siméon-Joseph Chalifour, Walstand Dubord, Paul Mercier, Samuel Roy, Joseph Desrosiers, père, Jean Morissette, etc. . . les notaires publics (J.B. Pelletier et son collègue Pierre Gauvreau), se sont exprès transportés en la demeure de Melchior Réhel en la paroisse de St-Germain, là étant, nous avons trouvé Madame Luce Gertrude Drapeau, proprié-

taire et co-Seigneuresse des fiefs et seigneuries de Lessard dit la Mollaie, de Lepage et Thibierge et autres lieux. . . et lui avons notifié et signifié que le moulin banal à farine qui est actuellement assis et situé sur le ruisseau à la Loutre. . . est dans un état voisin de la ruine, que le corps de la bâtisse d'icelui est penché et "déplombé" par état de vétusté; que l'intérieur du dit moulin, mécanisme et mouvement sont aussi insuffisants et usés. . . et par conséquent dans l'impossibilité de satisfaire aux besoins des censitaires des dites Seigneuries, que les tenanciers d'icelles sont actuellement forcés d'aller faire moudre leur grain au moulin de Rimouski, à une distance pour la plupart de cinq à six lieues de leurs demeures. . . que le dit moulin a besoin d'être rebâti en nouf, et d'une plus grande étendue que celui qui menace ruine actuellement, et ce, dans le cours de la présente année. . . qu'à défaut de ce faire, les susdits requérants et tenanciers le feront et bâtiront à leurs frais et dépens. . ." (12)

Cette énergique protestation reçut une réponse favorable des dames Drapeau. En 1850, un magnifique moulin en pierre avait remplacé la construction du début.

3) Son architecture

L'architecture du moulin est fort simple et convient bien au mode de logement et d'utilité des habitants de Ste-Luce. Maçons et menuisiers profitent, en un sens, des expériences d'hier. Solidement construit en pierre des champs et en grosses poutres, ce modèle possède un carré (52 x 32) bien dégagé du sol (figure 1) sur un solage de pierres qui fait corps avec les murs, lesquels s'élèvent jusqu'au toit. Recouvert de bardeaux, à un angle de 45°, celui-ci forme un accent circonflexe, avec son larmier débordant et protecteur. Enfin, plusieurs lucarnes harmonieuses percent le toit (figure 2). (13) La toiture repose sur de grandes poutres qui vont d'un mur à l'autre (figure 1).

La charpente intérieure est assemblée à tenons et mortaises et chevilles. Le puissant mécanisme en bois et en pierre du moulin est blotti à l'intérieur, dénotant un souci de prudence face à notre climat rigoureux.

Enfin, la caractéristique principale du moulin se retrouve dans le débordement des fondations de la surface du sol permettant au premier de se dégager de la neige, de la crue du ruisseau et du froid. Ce débordement, ainsi que la partie creusée dans le sol

donne un espace qu'on saura utiliser comme rez-de-chaussée, boutique et entrepôt. (14) Enfin, les cheminées ont été allégées, soulagées de l'allure monumentale observée dans les modèles du XVIIIe siècle.

C) Le moulin de 1850 à nos jours

Après le remplacement du vieux moulin de bois par celui de pierre, Ste-Luce devint un centre important du commerce de la farine dans la région. Les boulangers de Rimouski venaient y acheter leur farine. En effet, la route qui relie Rimouski à Ste-Luce semble facilement carrossable pour une simple raison: les terres où passait le chemin étaient toutes concédées et occupées entre la ville et la paroisse de Ste-Luce. Déjà en 1792, lors du tracé du Chemin Royal effectué par le Grand Voyer depuis l'Anse-aux-Coques jusqu'à Trois-Pistoles, on y mentionne que la route qui relie Rimouski à Ste-Luce est roulante et clôturée. (15)

Pourtant, la tenure seigneuriale ne convenait ni à l'esprit du siècle, ni aux besoins de la population. En fait, elle était hostile au progrès et à la permanence des institutions libérales. Elle opère comme une barrière à l'amélioration générale. (16) Ainsi à la session d'été 1854, le gouvernement devant les pressions, vote un projet d'abolition de la tenure seigneuriale au Québec. Tout censitaire possédait désormais sa terre libre de **cens, lods et ventes, droit de banalité, droit de retrait et autres**. Quant au seigneur, il ne pouvait plus exercer aucun droit honorifique ni onéreux; il n'y avait plus de seigneurs ni de censitaires. Le seigneur conservait son domaine personnel et les terres non-concédées.

L'Habitant pour sa part, rachète aux seigneurs sa terre concédée sous forme de "rentes constituées" qu'il paie chaque année. (17) Ainsi, le vieux moulin pouvait être vendu à des particuliers qui désiraient en faire l'acquisition.

Plus tard, la construction du chemin de fer Intercontinental déplaça le centre d'activité économique autour de la gare. Les autres moulins disparaissent et seul le vieux moulin à farine continue de moudre le blé jusqu'en 1925 lors du redressement du Chemin Royal, alors que le gouvernement provincial achète l'emplacement. Depuis lors, les meules du vieux moulin sont demeurées au repos.

En 1941, le gouvernement restaura le moulin pour en faire un bureau de renseignements touristiques. En 1962, le vieux moulin à farine passa sous la juridiction de l'Office du Tourisme de la Province de Québec.

CONCLUSION

Aujourd'hui, par sa solide maçonnerie, sa grande roue et ses meules au repos, le vénérable bâtiment demeure le témoin fidèle d'un autre âge, l'une des reliques les plus précieuses de notre patrimoine régional. On y conserve des documents de grande valeur, dont un livre de comptes et le contrat de vente à Joseph Label, l'un des quatre meuniers qui l'ont successivement habité jusqu'en 1925.

Bien que la fonction des anciens moulins ait dû s'adapter aux besoins des citoyens, ne peut-on pas admettre qu'ils ont inspiré, par leur solidité, leur élégance même, la construction de certains projets contemporains, objets de fierté pour les Québécois?

Rigobert Desrosiers
Ste-Luce.



1. ARCHIVES de la Paroisse de Ste-Luce-Sur-Mer (APSL), **Notes historiques sur la paroisse de Ste-Luce, Cahier No 1**, p. 22-23.
2. *Loc. cit.*
3. Le fief Pachot fut concédé le 7 janvier 1689 par le gouverneur Denonville et l'intendant Champigny à François-Vienay Pachot, marchand de Québec. Cette seigneurie couvrait une demi-lieu de chaque côté de la rivière Métais sur une lieue de profondeur. Le Sieur Pachot étant mort en 1698, sa veuve, remariée en 1702 à François de la Forest, vendit le fief le 25 août 1703 à René Lepage, seigneur de Rimouski. Le fief Pachot ou "de la Pointe-aux-Cenelles" passait ainsi dans les domaines Lepage, qui furent acquis par Joseph Drapeau en 1790. Voir Alphonse Fortin, "Les Seigneuries du Comté de Rimouski. V. La seigneurie Lepage Thibierge", dans **Le Centre Saint-Germain**, 60e année, déc. 1941, no 8, p. 17.
4. *Ibid.*, p. 16.
5. APSL, James W. Miller, **Notice historique sur la paroisse de Ste-Luce**.
6. Alphonse Fortin, *op. cit.*, p. 16.
7. APSL, Miller, *op. cit.*, p. 8.
8. Lionel Pineau et Renaud Melançon, **Les attraits de Ste-Luce-Sur-Mer**, Rimouski, Collège de Rimouski, 1974, p. 23.
9. Joseph Drapeau, un négociant de Québec avait amassé une fortune en exportant du blé aux Indes-Occidentales. Il profita de l'état de gêne pécuniaire des héritiers Lepage pour se porter acquéreur en 1790 de leur seigneurie à un prix nominal.
10. Georges Le Gape, **Trois siècles d'architecture au Canada**, Montréal, F.P.S., 1971, p. 74.
11. Marcel Trudel, **Le Régime seigneurial**, Ottawa, La Société historique du Canada, 1956, p. 15-16.
12. *Ibid.*, p. 21.
12. Lionel Pineau et Renaud Melançon, *op. cit.*, p. 22-23.
13. Michel Lessard et Huguette Marquis, **Encyclopédie de la Maison Québécoise**, Montréal, Ed. de l'homme, 1972, p. 253.
14. *Ibid.*, p. 255-258.
15. APSL, **Notes historiques... op. cit.**, p. 28.
16. Fernand Ouellet, **Histoire économique et sociale du Québec**, Montréal, Fides, 1971, p. 464.
17. Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 21-22.